

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 58 (1996)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Prévention des accidents

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Notre sécurité, ça compte!

Pierre-Ivan Guyot

La prévention des accidents est plus que jamais d'actualité. Si l'on en croit de récentes statistiques, 50 000 accidents se produisent chaque année dans l'agriculture, avec pour conséquence le décès de 80 à 100 personnes. Les coûts directs et indirects qui en découlent sont estimés à quelque 200 millions de francs par an! Récemment l'exploitation de M. Henri Mottiez, agriculteur à Collonges (VS) s'est vu décerner la plaquette du SPAAC «Notre sécurité, ça compte!»



### Plaquette de sécurité «Notre sécurité, ça compte!»

A l'heure des AOC et autres signes distinctifs, la plaquette de sécurité du SPAAC confère à l'exploitation qui l'arbore une excellente image. Cela est d'autant plus important que le tourisme rural, et plus particulièrement les vacances à la ferme, se développe. Par ailleurs, cette distinction renforce l'image positive de l'agriculture de manière générale, ce qui a pour effet d'améliorer également les rapports ville-campagne.

L'obtention de cette distinction est conditionnée par le respect de toutes les prescriptions relatives à la sécurité sur l'ensemble de l'exploitation. Elle peut être obtenue sur demande auprès du SPAAC. La procédure s'engage alors. Il s'agit, en premier lieu, de procéder à l'examen de l'exploitation. Les défauts en matière de sécurité sont inventoriés au moyen de la check-list du SPAAC qui, soit dit en passant, peut être utilisée très simplement par quiconque voudrait vérifier la conformité de son exploitation. Ensuite, les mesures adéquates seront prises, de manière à rendre l'exploitation conforme à la sécurité. Celle-ci peut alors recevoir la



*Une signalisation impeccable diminue les risques d'accidents.*

*Sur l'exploitation Mottiez, on ne néglige pas l'entretien. Ainsi, les feux et clignotants sont toujours en bon état.*

plaquette de sécurité «Notre sécurité, ça compte!». Il est bien clair que les installations de sécurité seront entretenues, voire renouvelées le cas échéant, et que le comportement des personnes travaillant dans l'exploitation doit également respecter les règles de sécurité.

### Sécurité dans la pratique

M. Henri Mottiez exploite un domaine d'environ 53 ha dont la moitié environ est mise en culture. Le bétail de M. Mottiez comprend 35 vaches laitières à haute productivité (env. 9000 kg de moyenne annuelle) et la remonte, ainsi des bovins à l'engraissage écoulés en bonne partie par le canal de la vente directe.

La sécurité, selon M. Mottiez, fait tout simplement partie intégrante d'une exploitation convenablement menée. Chacun en sera bien conscient et travaillera avec calme et savoir-faire en évitant toute précipitation. En matière de sécurité, le comportement constitue

un élément essentiel, si ce n'est prépondérant! Tous les secteurs d'activité ont été examinés sous l'angle de la sécurité et adaptés en conséquence. Plusieurs points méritent d'être relevés à ce propos.

Mentionnons, en premier lieu, le conception des bâtiments dans lesquels presque tout se trouve au même niveau. Le risque de chute est ainsi limité au maximum. Quand on sait que les chutes constituent, sans conteste, la cause d'accidents la plus importante. Ensuite, les silos-tours, hormis les dangers dus aux gaz, présentent cependant un tel risque. Ils sont donc équipés en conséquence et des panneaux d'avertissement signalent ces dangers.

En ce qui concerne le bétail, les cornes ont disparu de longue date et chacun traite les animaux avec beaucoup de calme et conformément aux règles en la matière. Quant à la traite, les quelque 260 000 kg de lait sont produits à l'aide d'une installation de traite directe, ce qui évite le port de pots et permet de ménager le dos des travailleurs.

**Service de prévention des accidents  
dans l'agriculture (SPAAC)**  
Grange-Verney, 1510 Moudon  
Tél.: 021 995 34 28, Fax: 021 995 34 29

Toujours en rapport avec le bétail, la manutention des grosses balles de paille constitue un exercice non dénué de risque. Dans l'exploitation Mottiez, un transporteur polyvalent de type Bobcat est utilisé. Ce genre de transport en toute sécurité implique une bonne connaissance de l'engin. Ainsi, une seule balle est transportée à la fois, à vitesse modérée, la griffe restant en position basse pour assurer une bonne visibilité et maintenir le centre de gravité au niveau inférieur.

En dernier lieu, les transports et les

déplacements sur la route méritent mention. En effet, l'exploitation de M. Mottiez est constituée de nombreuses parcelles parfois fort éloignées du centre d'exploitation. L'équipement de véhicules conforme à la législation sur la circulation routière a nécessité un investissement relativement important. Il s'élève, par exemple, à quelque Fr. 2000.– par tracteur simplement pour la signalisation et compte tenu du fait que l'installation a été réalisée par la main-d'œuvre de l'exploitation. Cependant, un accident sur la route où

l'agriculteur est convaincu de négligence peut avoir des conséquences extrêmes si l'assureur se retourne contre l'assuré! Il est donc impératif d'équiper ses véhicules et ses machines correctement.

L'exploitation de M. Mottiez est rondement menée, avec compétence et dynamisme. M. Mottiez affirme, expérience faite, que la prévention des accidents dans tous les secteurs de son exploitation est hautement rentable. Un exemple à suivre, c'est incontestable!

### Déclaration de conformité CE

## Fiabilité garantie

Jean-Yves Chappot dirige un atelier de machines agricoles à Charrat (VS). Son entreprise est orientée sur deux axes principaux: l'atelier lui-même, où la vente et le service après-vente forment une unité, ainsi que la construction et la fabrication de chenillettes spécifiques pour la vigne. Lors des journées de prévention des accidents dans l'agriculture, Jean-Yves Chappot s'est exprimé sur les aspects de sécurité. Notre bref interview met en évidence la difficulté de s'adapter aux normes de sécurité de l'UE dans la pratique.

L'atelier de mécanique agricole Chappot SA, à Charrat, comptait 10 collaborateurs au début des années 90. Depuis lors, l'effectif de l'entreprise a passé à 20. Cela provient du fait que les viticulteurs du Bas-Valais, cherchaient à mécaniser leurs travaux particulièrement pénibles dans les pentes. M. Chappot suivant en cela le principe élémentaire qui veut que l'on soit à l'écoute du client, a saisi la chance de développer un prototype dès le début des années 90. Il a, depuis lors, exposé le résultat de ses développements à la foire Agrovina, à Martigny, ainsi que dans différentes foires internationales.

**Technique agricole:** Quelle importance attachez-vous à la sécurité?

**M. Jean-Yves Chappot:** Au début du développement d'une machine, il y a un objectif à atteindre. Pour moi, il

s'agissait d'obtenir un véhicule de transport pour la vendange et pour les machines de culture utilisées dans les vignes. Le prototype présentait encore plusieurs défauts, en particulier quant à la sécurité. Nous avons cependant cherché immédiatement à améliorer la situation. Il en va de notre responsabilité morale, surtout quand on sait les conditions de travail difficiles dans les vignes. La sécurité absolue n'existe pas. Il est cependant important que les mesures de sécurité soient pratiques et ne constituent pas un obstacle lors des différentes phases de travail.

*Quelles sont les mesures de sécurité concrètes appliquées à vos machines?*

Le modèle sur lequel l'utilisateur est assis est équipé d'un entraînement hydraulique et commandé par un levier unique. Le véhicule est dirigé par ce levier qui se déplace logiquement de gauche à droite et d'avant en arrière. Cette technique est très exigeante, surtout si l'on considère que le siège peut effectuer une rotation de 180° lorsque le sens de marche est inversé.



Jean-Yves Chappot, professionnel en machines agricoles à l'écoute de sa clientèle.  
(Photos: Zw)

Le levier se trouve alors dans l'autre main, mais son déplacement correspond toujours à la même logique. Entraînement hydraulique: cela signifie que différentes conduites sont placées sous haute pression, plus de 50 bar. Il faut donc que le conducteur ne puisse être atteint en cas de fuite du circuit hydraulique, ce qui a été obtenu en plaçant les conduites sous le bloc-moteur. Un système de blocage mécanique stoppe immédiatement la machine en cas de chute de pression. Différents aménagements de carrosserie permettent d'éviter les risques d'écrasement des pieds ou des jambes au ni-

véau des chenilles. Il a également fallu trouver un système de blocage automatique du siège après sa rotation de 180°. Le dispositif de protection du conducteur fait naturellement partie de l'équipement de base. D'autres détails ont également dû trouver une solution, comme par exemple la protection de la prise de force ou le déclenchement d'urgence du moteur sur les véhicules dépourvus de siège.

*Vous exportez également vos machines. Comment résolvez-vous les problèmes posés par les normes européennes?*

Plusieurs de nos machines fonctionnent en France, en Italie et au Portugal. Les normes définissent, en particulier, la sécurité des machines de travail sur le plan international. Bien entendu, le constructeur est responsable de mettre sur le marché un produit fonctionnel qui offre toutes les garanties de sécurité. Ce qui est nouveau par contre, c'est le fait que les machines livrées dans l'Union européenne doivent être munies d'une plaquette CE et d'une déclaration de conformité. Celle-ci atteste que les normes de sécurité sont respectées, ce qui a aussi des implications légales et place l'acheteur en meilleure position en cas de problème. Seule cette déclaration, que nous devons d'ailleurs aussi exiger de la part



Gamme polyvalente de chenillettes.

des fournisseurs de pièces ou d'éléments de machines, permet d'être présent sur le marché étranger. Les conditions de concurrence sont ainsi plus correctes. L'application de ces normes de sécurité pose des difficultés importantes pour les petits fabricants. En

cela, nous avons la chance de bénéficier de l'appui et des conseils avisés du Service de prévention des accidents dans l'agriculture. L'investissement pour la sécurité s'est avéré très positif, mais il faut être conscient que la sécurité a son prix.

Zw.

## Marché des machines

### Groupe Rapid

## Rapid fait ses preuves malgré le contexte économique difficile

Avec ses trois domaines d'activité, à savoir la fabrique de machines (Rapid Machines et Véhicules SA, Dietikon), les prestations de service (Rapid M+F Services SA, Dietikon) et la technique de traitement des surfaces (Tremperie Wiederkehr SA, Urdorf; Tremperie Rees S.A.R.L., Wehingen RFA), le groupe Rapid domicilié à Dietikon près de Zurich fait heureusement partie des entreprises qui se sont développées

positivement l'année dernière malgré les conditions économiques difficiles. Ceci vaut non seulement pour la fabrique de machines qui a enregistré une augmentation de 7% de son chiffre d'affaires mais également pour le domaine de traitement des surfaces dont le chiffre d'affaires a augmenté de 23%.

Les comptes consolidés présentés conformément aux règles de la Fon-

dation pour les recommandation relatives à la présentation des comptes (FER), avec un montant consolidé de Fr. 2,54 millions, montrent un résultat nettement amélioré par rapport à l'année précédente. Le bénéfice net d'exercice du holding (Rapid Holding SA) se chiffre à Fr. 851 287.-, dont Fr. 450 000.- (5%) sont distribués comme dividende aux actionnaires.

L'exercice en cours est jugé prudemment. Les réductions de prix enregistrées dans le domaine des produits agricoles influencent les décisions d'investissement dans l'agriculture et se répercutent par conséquent sur la marche des affaires de la fabrique de machines. Dans le domaine de traitement des surfaces, on s'attend à un résultat analogue à celui de l'année précédente.